



FICHE PRATIQUE

Fiche « développement durable » : *Comment lutter contre le dopage ?*

Mise à jour le : 19/04/2015

Axe de déclinaison du projet fédéral : OBJECTIF 3 / Assurer un développement durable

Axe de déclinaison de l'Agenda 21 du sport français : OBJECTIF 8 / Intensifier la lutte contre le dopage.

ENJEUX

Lors de toute compétition ou manifestation sportive, les fédérations sportives agréées et les organisateurs de compétition ou de manifestation sportive sont tenus de prévoir la présence d'un délégué fédéral et d'escortes anti-dopage pour assister le préleveur agréé dans sa tâche.

- Montrer une volonté forte de mettre la lutte anti-dopage en avant
- Former les acteurs du monde fédéral
- Lutter efficacement contre le dopage

CIBLES

- Organisateurs de manifestations
- Bénévoles impliqués sur les manifestations
- Sportifs

MOTS-CLÉ

- *Lutte anti-dopage / formation / bénévole / structuration / réglementation*

MISE EN OEUVRE

FORMATION DES BENEVOLES :

La formation des escortes et des délégués fédéraux, prévue à l'article R.23257 du code du sport, est organisée par les fédérations sportives agréées et les organisateurs de compétition ou de manifestations sportives. L'AFLD est chargée de définir le contenu et les modalités de cette formation. Les délibérations n°s69 et 70 du 4 octobre 2007 du Collège de l'Agence ont précisé que la partie théorique de cette formation, d'une durée d'environ deux heures, comprend les trois modules suivants:

- **MODULE1 : Généralités**
 - *Au niveau international, Au niveau national, L'AFLD*
 - *Les substances interdites*
 - *Déroulement des contrôles antidopage*
 - *Procédures disciplinaires et sanctions*
- **MODULE2 : Le rôle des escortes et des délégués fédéraux lors des contrôles**
 - *Finalités de la mission*
 - *Désignation, Autorité*
 - *Déroulement de l'accompagnement*
- **MODULE3 : Spécificités des rôles d'escorte et de délégué**
 - *La préparation du contrôle*
 - *Déroulement du contrôle*
 - *A l'issue du contrôle*

Délégués fédéraux : D'une manière générale, le délégué fédéral est l'interlocuteur privilégié du préleveur pour mener à bien sa mission. Les finalités de sa mission consistent à veiller au bon déroulement du contrôle en assistant le préleveur et à faciliter les relations entre les organisateurs de la compétition, les

sportifs et le préleveur. Sa mission auprès du préleveur oblige celui-ci à une grande disponibilité afin de prévenir toute irrégularité du contrôle. Il désigne les escortes et s'assure que ceux-ci ont suivi la formation que sont tenues d'organiser les fédérations sportives agréées et les organisateurs de compétition ou de manifestation sportive (articles R. 232-56 et R. 232-57). Il participe à la désignation des sportifs contrôlés car il dispose des connaissances nécessaires pour aide à la désignation des personnes soumises au contrôle si l'ordre de mission ne les identifie pas expressément. Le délégué fédéral assiste la personne chargée du contrôle durant toute la durée de celui-ci excepté lors de l'entretien médical et il prête son concours au préleveur jusqu'au terme de la procédure de contrôle, avec la vérification de l'identité des sportifs, du procès-verbal et du respect général de la procédure.

Escortes anti-dopage : Leur rôle principal est d'informer et d'accompagner le sportif désigné pour le contrôle, de sa notification à l'opération de prélèvement dans l'heure qui suit la notification. L'escorte anti-dopage maintient le sportif en permanence sous son observation directe lorsqu'il l'accompagne.

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ADEQUAT :

Le bureau doit être assez grand, situé dans un endroit pas trop passant pour ne pas perturber les joueurs en attente. Le bureau où le matériel de prélèvement sera déposé doit fermer à clé.

Il doit comporter des sanitaires attenants, un WC indépendant, un lavabo, une table assez grande, au moins 3 chaises, un pack d'eau dans des bouteilles capsulées si possible en verre et éventuellement un réfrigérateur (pour conserver les échantillons), un raccordement téléphonique et une douche. Il doit y avoir du savon, un essuie-main ou un torchon, une serpillière, un essuie-tout, du papier WC, une poubelle.

Une salle d'attente contiguë permettant d'accueillir les athlètes et les accompagnateurs éventuels dans des conditions de confort minima (sièges, lecture, boissons non alcoolisées en bouteilles capsulées), au moins 2 packs d'eau capsulés si possible dans des bouteilles en verre.

L'accès des locaux sera contrôlé, réservé aux sportifs et aux personnes habilitées à les accompagner. Lors d'un contrôle antidopage, l'organisation devra prévoir l'ouverture prolongée éventuelle des locaux destinés au contrôle.

SENSIBILISATION DES SPORTIFS:

La lutte contre le dopage concerne avant tout les sportifs eux-mêmes. Les contrôles peuvent avoir lieu sur n'importe quelle compétition et désigner au hasard n'importe quel sportif. En conséquence il est important d'enseigner aux sportifs, et notamment aux plus jeunes, lors des stages par exemple, les bonnes pratiques en matière de lutte contre le dopage.

ALLER PLUS LOIN

- Dopage-info service : <http://www.dopage-info-service.fr/>
- Ecoute dopage : <http://www.ecoutedopage.fr/> ou n°vert : 0800 15 2000

VALORISER SON ACTION

OBJECTIF 4 : sport, santé, sécurité: Promouvoir dans toutes leurs dimensions les relations du sport et de la santé		
<i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i>	<i>Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)</i>	<i>Résultats concrets attendus/ critères d'évaluation de votre action</i>
Lutter contre le dopage par des programmes d'éducation	Information et liens sur le site web de la compétition concernant la prévention contre le dopage Programme de prévention du dopage auprès des délégations et des joueurs par une information diffusée en amont de la compétition.	-Visites sur le site -Intérêt des infos présentées -Nombre d'interventions concernant le sujet -Nombre de personnes impactées -Satisfaction des personnes vis-à-vis du sujet
Contrôler leur mise en œuvre	Former des personnes à l'accompagnement au contrôle anti-dopage (escortes) Mise à dispo d'un local anti dopage avec le matériel nécessaire + désignation de d'escortes H/F pour effectuer les contrôles anti dopage si besoin les jours de compétition	-Nombre de personnes formées -Nombre de contrôles effectués -Satisfaction du préleveur vis-à-vis des conditions mises en place par l'organisateur